

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le quatre décembre à dix-neuf heures,  
Le conseil syndical du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué,  
s'est réuni dans la salle de réunion du Parc aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

**Date de convocation :** 28/11/2025    **Date d'affichage :** 28/11/2025

#### Etaient présents :

Laure BOITEUX, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Valentin GAUTHEY (S), Pascal GODIN, Thierry HOUSER, Pascal JACQUOT, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Roland MARTIN, Olivier MESNIER, Dominique MOLLIER, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Amandine RAPENNE, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Michel TROUILLOT, Franck VILLEMMAIN.

#### Etaient absents excusés :

Françoise BEURET, Cédric BÔLE, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Michèle CACHOT-USUNIER, David CHATELAIN, Philippe CHOULET, Jean-Pierre DEVILLERS, Lucine FAIVRE, Bénédicte HERARD, Céline JEAMBRUN, Nicolas JUBIN, Sylvie LE HIR, Boris LOICHOT, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Thierry MOREL, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Stéphanie PARSY, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Emmanuel SAULNIER, Pierre VAUFREY, Marcelline VIPREY, Marielle WILCZAK, Pierre-Jean WYCART.

#### Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Françoise BEURET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Justine BRIQUEZ, Martial BOURNEL-BOSSON, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Jean-Noël CUENOT, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Pascal DUFFNER, Jocelyne ERNST, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Florian GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christian HERARD, Bernard JACQUET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Nicolas MARGUET, Catherine MAUVAIS, Christian MAUVAIS, James MICHEL, Philippe MITTAG, Francine MISERE, Jean-Louis MOUGIN, Denis NARBEY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Pascal ROUGNON, Laurent ROUSSET, Yves ROY, Fabien ROYER, Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Véronique TATU, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMEN, François VILLIER, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Sébastien WOLFF.

#### Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Laure BOITEUX,  
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,  
Lucine FAIVRE a donné pouvoir à Valentin GAUTHEY (S),  
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Gilles ROBERT,

Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,  
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Anthony CUENOT,  
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMALIN,  
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,  
Thierry MOREL a donné pouvoir à Frédérique MOUREAUX,  
Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Roland MARTIN,  
Stéphanie PARSY a donné pouvoir à Denis LEROUX,  
Manuela RAMBAUD a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,  
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Kévin FADIN,  
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Dominique MOLLIER.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**Total des voix exprimées : 242**

**Secrétaire de séance : Dominique MOLLIER**

### **Objet : 2025-42 : Débat d'orientation budgétaire 2026**

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 imposent aux établissements publics comprenant une commune de plus de 3500 habitants une délibération spécifique relative au rapport présenté. Le rapport comprend les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les éléments concernant la dette.

Le budget 2026 se construit sur la ligne de celui de 2025 avec toutefois un programme d'action plus mesuré et non stabilisé en raison de l'année électorale et de l'absence de positionnement de plusieurs partenaires financiers.

La population connue à la date de ce débat et pris en compte pour le calcul des différents budgets est : 49 155 habitants pour le Pays Horloger et 61 175 habitants pour le PNR.

## **1) Budget du PNR**

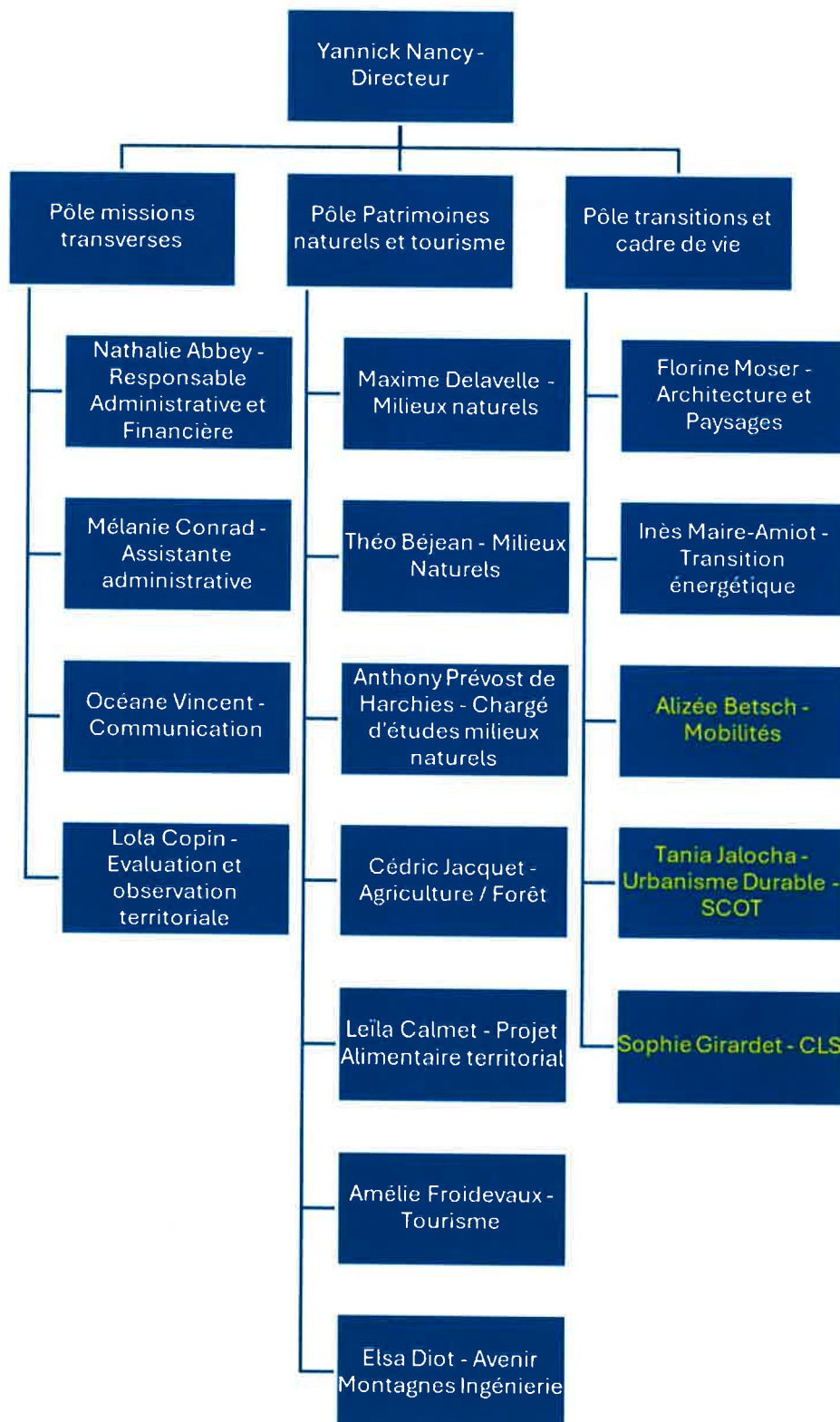
### ***a. CHARGES DE PERSONNEL***

- 6 agents titulaires :
  - 1 attaché principal à 100 %
  - Attachés territoriaux
    - 1 attaché à 100 %, 1 attaché à 80 %
    - 1 attaché en disponibilité
  - 1 rédacteur principal à 100 %
  - 1 adjoint administratif à 80 %
- 9 agents contractuels de droit public :
  - 8 temps complets sur grade d'attaché
  - 1 remplaçant
- 3 contrats de missions :
  - 3 temps complet

Le tout représentant 16.6 ETP. Les évolutions dans le budget consacrées à chaque agent résultent du déroulement de carrière.

Avantages sociaux aux agents : en application de l'article 71 de la loi 2007-263 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, les collectivités sont tenues d'accorder un avantage social aux agents :

- Cotisation au CNAS.
- Participation à la mutuelle revalorisée en 2026 car inférieure aux obligations légales
- Participation à la garantie de maintien de salaire
- Tickets restaurant avec une participation de l'employeur de 60 %



Les charges de personnels s'établissent à ce titre à 858 000 € SCoT et PETR incl.  
Les indemnités des élus président et vice-présidents à 78 000 €  
Les charges de fonctionnement à 160 000 € environ (hors projets).

### ***b. Charges financières***

L'endettement du Parc a été ramené à 0 € en 2025.

L'ampleur des projets et la trésorerie du Parc nous permettent pour le moment d'éviter d'avoir recours à une ligne de trésorerie.

Un montant de change est inscrit pour les transactions en CHF pouvant intervenir dans le cadre des projets transfrontaliers.

### ***c. Participations statutaires***

Les participations statutaires 2026 se déclinent de la manière suivante :

- Région : 345 000 €
- Département : 120 000 €
- Communes : 3,10 €/habitant
- Communautés de communes : 2,63 €/habitant

Soit un total de : 816 081,45 €.

S'y ajoute une subvention de 150 000 € de la DREAL se décomposant en 100 000 € de fonctionnement et 50 000 € d'actions.

### ***d. Projets***

Nous avons basculé sur une comptabilité d'engagement qui nous permet de sécuriser les actions déjà lancées au cours des années précédentes.

#### ***i. Programme d'action 2026***

Voir programme d'action 2026 en annexe.

Ce programme est principalement centré sur la consolidation des actions existantes et des connaissances. Peu de nouvelles actions compte-tenu du contexte électoral.

Beaucoup d'actions restent incertaines par défaut de sécurisation des financements, aucun financeur n'a encore formellement confirmé son engagement pour aucun projet.

L'objectif sera de prioriser ce que l'on peut achever et ce que l'on peut financer en fonction des opportunités.

## ***2) SCoT***

Les recettes attendues sont de 103 225,50 € au titre de la participation statutaire.

Sur ce budget est affecté 80 % du temps de l'agent en charge du SCoT et de l'urbanisme. Ce temps de travail est pris en charge à 50 % par la Région.

Le programme de travail prévoit :

- Mise en œuvre du SCoT
- Tableau des dispositions pertinentes
- Urbanisme opérationnel

Avis sur les SCoT limitrophes et les PLU et PLUI du territoire du SCoT.

## ***3) PETR du Pays Horloger***

Les recettes attendues sont de 362 945,61 € qui se décomposent entre subvention à l'office de tourisme et 73 732,50 € pour les actions avec un fléchage Pays.

Les charges se répartissent entre notre chargée de mission santé, le coût de son poste est couvert à 50 % pour l'ARS et à 30 % par le Conseil Régional. Mais aussi les postes urbanisme pour 80 % du temps de travail et mobilités qui sont affectés au Pays Horloger et subventionnés par la Région.

S'ajoute à ce chapitre la poursuite de l'action covoiturage et le financement de la convention d'objectifs 2026.

Contrat Local de Santé 2023 – 2028 : Evaluation à mi-parcours.

- Les diverses actions en santé sont imputées sur ce budget et couvertes par l'ARS.
- Contractualisation région 2023 – 2028 : Sans visibilité à ce stade sur la 2<sup>nd</sup>e période du contrat
- Office de tourisme du Pays Horloger – Convention 2026 : suivi de la mise en œuvre et préparation de la prochaine convention.

Cet exposé entendu, Monsieur le président propose que le budget 2026 soit construit sur ces bases.  
Le comité syndical, après en avoir délibéré, valide cette proposition.

**Approbation à l'unanimité.**

|                             |                                 |
|-----------------------------|---------------------------------|
| <b>Nombre de voix : 242</b> | <b>Exprimés (en voix) : 242</b> |
| - pour : 242                | - abstention : 0                |
| - contre : 0                | - ne prend pas part au vote : 0 |

M Hervé CAGNON quitte la séance.

Le président,  
Denis LEROUX.

